

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2014-04 en date du 28/01/2014 concernant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 28 Janvier 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 23 Janvier 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Aurore DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 12 | 0 | 12 | 12 | 12 | 0 |

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe, DESROCHE Roger, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, GILLES Dominique, HARGE Andrée, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, DUFOUR Aurore, PAGO Corinne, FAUCHER Alain.

Représenté :

Le Maire rappelle que par délibération n°2012-54 du 20 Septembre 2012 le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

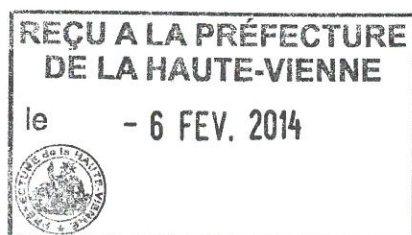
- Considérant que l'article 123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU « comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)»,

- Considérant que l'article L122-1-3 du Code de l'Urbanisme dispose que « le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ».

- Considérant que l'article L 123-9 du code de l'urbanisme dispose « qu'un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations du PADD ».

Le Conseil Municipal A DEBATTU des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.



A La Geneytouse, le 05 Février 2014

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

